

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'Eau
et des Risques

Unité Politique de l'Eau

Perpignan, le

19 MARS 2014

RECEPISSE DE DECLARATION N° 6/2014
délivré en application des dispositions
du Code de l'Environnement

CASCADE n° 66-2014-00010

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER

VU le code de l'environnement ;

VU les articles R. 214-1 à R. 214-5 du Code de l'Environnement relatifs à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration ;

VU les articles R. 214-6 à R. 214-40 du Code de l'Environnement relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi sur l'eau ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009 ;

VU le dossier de dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, considéré complet en date du 18 février 2014, présenté par la SCEA Les Oliviers de Querubi et relatif à l'exploitation de cinq forages et le colmatage de deux forages destinés à l'alimentation en eau du domaine de Querubi, situé à Castelnou.

DONNE RECEPISSE A :

Monsieur le Gérant de la

SCEA Les Oliviers de Querubi

Mas Coubris

66300 CASTELNOU

pour l'exploitation de cinq forages et le colmatage de deux forages destinés à l'alimentation en eau du domaine de Querubi, situé à Castelnou.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : → +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Fax : → +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : ⇒ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇒ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Les ouvrages constitutifs de ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	<i>Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</i>	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003
1.1.2.0	<i>Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant supérieur à 10.000 m³/an mais inférieur à 200.000 m³/an</i>	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés mentionnés dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Le déclarant ne peut pas débiter les travaux avant le 18 avril 2014, correspondant au délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier de déclaration complet durant lequel il peut être fait une éventuelle opposition motivée à la déclaration par l'administration, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Au cas où le déclarant ne respecterait pas ce délai, il s'exposerait à une amende pour une contravention de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 1 500 euros pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, le montant est multiplié par 5.

Durant ce délai, il peut être demandé des compléments au déclarant si le dossier n'est pas jugé régulier, il peut être fait opposition à cette déclaration, ou des prescriptions particulières éventuelles peuvent être établies sur lesquelles le déclarant sera alors saisi pour présenter ses observations.

En l'absence de suite donnée par le service police de l'eau à l'échéance de ce délai de 2 mois, le présent récépissé vaut accord tacite de déclaration.

A cette échéance, copie de la déclaration et de ce récépissé seront alors adressées à la mairie de Castelnou où ces opérations doivent être réalisées, pour affichage d'une durée minimale d'un mois pour information.

Ce document sera mis à disposition du public sur le site internet de l'État dans les PYRENEES-ORIENTALES durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent à compter de la date d'affichage en mairie de Castelnou par les tiers pour une durée d'un an dans les conditions définies à l'article L. 514-6 du code de l'environnement. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après cet affichage, le délai de recours continuera à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Le service de police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages. Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A PERPIGNAN, le 19 MARS 2014

Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques, *pr intérim*



F CRIZ

➤ **PARTIE 1 : IDENTIFICATION DE LA DEMANDE**

I. Demandeur

Nom Prénom

Date de naissance :

Raison sociale (si société) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Port. : Fax :

Mail :

SIRET : N° PACAGE (si exploitation agricole)

II. Objet de la demande

Nombre d'ouvrage (s) de prélèvement concerné (s) par la demande :

Nombre d'ouvrage (s) de prélèvement utilisé (s) par le demandeur :

Commentaires :

Cinq forages (F1, F2, F4, F5, F6) ont fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement, Rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0, déposé à la DDTM le 13/02/2014. Récépissé de déclaration n° 6/2014 du 19/03/2014.

Un 6^{ème} forage (F7), **en projet**, a fait l'objet d'un dossier "Porter à connaissance", déposé à la DDTM le 29/01/2019. Il a fait l'objet d'un "Projet d'arrêté préfectoral" en date du 15/03/2019. Il est destiné à compléter la production du forage F2.

➤ **PARTIE 2 : OUVRAGE (S) / PRELEVEMENT (S)**

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE (nom : **Forage F1**)

« Partie 2 » pages 3 et 4
A dupliquer : 1 exemplaire
par ouvrage svp !

Si vous êtes locataire de l'ouvrage de prélèvement, merci de bien vouloir renseigner les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

Raison sociale (si société) : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

I. Localisation de l'ouvrage

Commune de situation de l'ouvrage : **CASTELNOU**

Lieu-dit : **"A COUBRIS"** Cadastre – Section : **B2** N° parcelle **434**

Date de réalisation (ou d'existence) : **Avant 2007**

Coordonnée (Lambert 93) : X : **0676,164** Y : **6167,607**

II. Nature de l'ouvrage

☒ Forage ☐ Puits busé ☐ Puits en pierre

Profondeur : **110** m

Cimentage tubage forage ? ☒ oui ☐ non

Margelle en béton ? (dalle) ☒ oui ☐ non

Tête de protection ouvrage ? ☒ oui ☐ non

III. Equipement de pompage

Débit d'exploitation de l'équipement (débit maximum) : **3,8** m³/h

Débit de fonctionnement de l'équipement : **3,8** m³/h

Type d'équipement : ☒ Pompe fixe ☐ Pompe mobile

IV. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau

☒ Compteur volumétrique,

☐ Autre (à préciser) :

NB : registre (cahier d'enregistrement) de prélèvement d'eau à conserver au minimum 3 ans !

V. Prélèvement(s) d'eau et usage(s) (Ouvrage(s) utilisé(s))

Exemples d'usages à renseigner dans le tableau suivant :

- Usage domestique ($\leq 1000 \text{ m}^3/\text{an}$) : usage alimentaire (préciser le nombre d'équivalent habitant) ou sanitaire ou autre (arrosage, piscine, lavage des sols.../ à préciser...).
- Usage agricole :
 - ✓ Abreuvement des animaux (type / nombre)
 - ✓ Irrigation (**1 ligne par culture irriguée svp**)
 - ✓ Autre lavage matériel, traitements agricoles...
- Usage industriel ou commercial (cave viticole, agroalimentaires, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts...)
- Alimentation en eau potable privée commerciale (type de local alimenté (restaurant, hôtel, gîte, débit de boissons, camping.../ nombre de personnes concernées)
- Usage collectivité publique (espace vert, nettoyage voirie...)
- Autre usage (à préciser...).

Usage	Période	Volume prévisionnel (m^3/an)	Surface irriguée prévisionnelle (ha/an) (si usage irrigation)	Nature des cultures irriguées (si usage: irrigation agricole)	Mode d'irrigation (si usage agricole)	Référence cadastrale parcelle irriguée (si usage irrigation)
Domestique	Année	280	A.E.P. de 5 personnes et piscine			
Irrigation	15 semaines par an	1 700	0,85	Verger d'oliviers	Goutte à goutte enterré	C576, C577, C579, C580
		Total : 1 980	Référence du forage : BSS 002 MTBJ			

NB : si le tableau ci-dessus ne permet pas un remplissage aisé, le tableau au format .doc présent sur le site internet des services de l'État peut être utilisé.

Fait à CASTELNOU, le avril 2019

Nom et Prénom du demandeur

Guillaume VOORVAART

Signature du demandeur

➤ **PARTIE 2 : OUVRAGE (S) / PRELEVEMENT (S)**

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE (nom : **Forage F2**)

« Partie 2 » pages 3 et 4
A dupliquer : 1 exemplaire
par ouvrage svp !

Si vous êtes locataire de l'ouvrage de prélèvement, merci de bien vouloir renseigner les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

Raison sociale (si société) : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

I. Localisation de l'ouvrage

Commune de situation de l'ouvrage : **CASTELNOU**

Lieu-dit : **"A COUBRIS"** Cadastre – Section : **B2** N° parcelle **434**

Date de réalisation (ou d'existence) : **2012**

Coordonnée (Lambert 93) : X : **0676,359** Y : **6167,601**

II. Nature de l'ouvrage

☒ Forage ☐ Puits busé ☐ Puits en pierre

Profondeur : **117** m

Cimentage tubage forage ? ☒ oui ☐ non

Margelle en béton ? (dalle) ☒ oui ☐ non

Tête de protection ouvrage ? ☒ oui ☐ non

III. Equipement de pompage

Débit d'exploitation de l'équipement (débit maximum) : **5** m³/h

Débit de fonctionnement de l'équipement : **5** m³/h

Type d'équipement : ☒ Pompe fixe ☐ Pompe mobile

IV. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau

☒ Compteur volumétrique,

☐ Autre (à préciser) :

NB : registre (cahier d'enregistrement) de prélèvement d'eau à conserver au minimum 3 ans !

V. Prélèvement(s) d'eau et usage(s) (Ouvrage(s) utilisé(s))

Exemples d'usages à renseigner dans le tableau suivant :

- Usage domestique ($\leq 1000 \text{ m}^3/\text{an}$) : usage alimentaire (préciser le nombre d'équivalent habitant) ou sanitaire ou autre (arrosage, piscine, lavage des sols.../ à préciser...).
- Usage agricole :
 - ✓ Abreuvement des animaux (type / nombre)
 - ✓ Irrigation (**1 ligne par culture irriguée svp**)
 - ✓ Autre lavage matériel, traitements agricoles...
- Usage industriel ou commercial (cave viticole, agroalimentaires, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts...)
- Alimentation en eau potable privée commerciale (type de local alimenté (restaurant, hôtel, gîte, débit de boissons, camping.../ nombre de personnes concernées)
- Usage collectivité publique (espace vert, nettoyage voirie...)
- Autre usage (à préciser...).

Usage	Période	Volume prévisionnel (m^3/an)	Surface irriguée prévisionnelle (ha/an) (si usage irrigation)	Nature des cultures irriguées (si usage irrigation agricole)	Mode d'irrigation (si usage agricole)	Référence cadastrale parcelle irriguée (si usage irrigation)
Irrigation	15 semaines par an	16 800	8,4	Verger d'oliviers	Goutte à goutte enterré	C 574, C572p, C573, B 175, B176, B178, B179, B180, P375
Sera utilisé en complément du forage F2 pour l'irrigation de ces mêmes parcelles.						
Référence du forage : BSS 002 MTBK						

NB : si le tableau ci-dessus ne permet pas un remplissage aisé, le tableau au format .doc présent sur le site internet des services de l'État peut être utilisé.

Fait à **CASTELNOU**, le **avril 2019**

Nom et Prénom du demandeur

Guillaume VOORVAART

Signature du demandeur

➤ PARTIE 2 : OUVRAGE (S) / PRELEVEMENT (S)

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE (nom : **Forage F4**)

« Partie 2 » pages 3 et 4
A dupliquer : 1 exemplaire
par ouvrage svp !

Si vous êtes locataire de l'ouvrage de prélèvement, merci de bien vouloir renseigner les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

Raison sociale (si société) : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

I. Localisation de l'ouvrage

Commune de situation de l'ouvrage : **CASTELNOU**

Lieu-dit : **"MAS D'EN POMAREDE"** Cadastre – Section : **B2** N° parcelle **423**

Date de réalisation (ou d'existence) : **2007**

Coordonnée (Lambert 93) : X : **0676,556** Y : **6166,795**

II. Nature de l'ouvrage

☒ Forage ☐ Puits busé ☐ Puits en pierre

Profondeur : **130** m

Cimentage tubage forage ? ☒ oui ☐ non

Margelle en béton ? (dalle) ☒ oui ☐ non

Tête de protection ouvrage ? ☒ oui ☐ non

III. Equipement de pompage

Débit d'exploitation de l'équipement (débit maximum) : **4,4** m³/h

Débit de fonctionnement de l'équipement : **4,4** m³/h

Type d'équipement : ☒ Pompe fixe ☐ Pompe mobile

IV. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau

☒ Compteur volumétrique,

☐ Autre (à préciser) :

NB : registre (cahier d'enregistrement) de prélèvement d'eau à conserver au minimum 3 ans !

V. Prélèvement(s) d'eau et usage(s) (Ouvrage(s) utilisé(s))

Exemples d'usages à renseigner dans le tableau suivant :

- Usage domestique ($\leq 1000 \text{ m}^3/\text{an}$) : usage alimentaire (préciser le nombre d'équivalent habitant) ou sanitaire ou autre (arrosage, piscine, lavage des sols.../ à préciser...).
- Usage agricole :
 - ✓ Abreuvement des animaux (type / nombre)
 - ✓ Irrigation (**1 ligne par culture irriguée svp**)
 - ✓ Autre lavage matériel, traitements agricoles...
- Usage industriel ou commercial (cave viticole, agroalimentaires, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts...)
- Alimentation en eau potable privée commerciale (type de local alimenté (restaurant, hôtel, gîte, débit de boissons, camping.../ nombre de personnes concernées)
- Usage collectivité publique (espace vert, nettoyage voirie...)
- Autre usage (à préciser...).

Usage	Période	Volume prévisionnel (m^3/an)	Surface irriguée prévisionnelle (ha/an) (si usage irrigation)	Nature des cultures irriguées (si usage irrigation agricole)	Mode d'irrigation (si usage agricole)	Référence cadastrale parcelle irriguée (si usage irrigation)
Irrigation	15 semaines par an	24 480	12,25	Verger d'oliviers	Goutte à goutte enterré	C578, C593, C594, C595, C596, C597, C598, C599, C600, C601, C602, C603, C604, C605, C606, C612
Référence du forage : BSS 002 MTBM						

NB : si le tableau ci-dessus ne permet pas un remplissage aisé, le tableau au format .doc présent sur le site internet des services de l'État peut être utilisé.

Fait à CASTELNOU, le avril 2019.

Nom et Prénom du demandeur

Guillaume VOORVAART

Signature du demandeur

➤ **PARTIE 2 : OUVRAGE (S) / PRELEVEMENT (S)**

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE (nom : **Forage F5** **)**

« Partie 2 » pages 3 et 4
A dupliquer : 1 exemplaire
par ouvrage svp !

Si vous êtes locataire de l'ouvrage de prélèvement, merci de bien vouloir renseigner les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

Raison sociale (si société) : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

I. Localisation de l'ouvrage

Commune de situation de l'ouvrage :

Lieu-dit : Cadastre – Section : N° parcelle

Date de réalisation (ou d'existence) :

Coordonnée (Lambert 93) : X : Y :

II. Nature de l'ouvrage

☒ Forage ☐ Puits busé ☐ Puits en pierre

Profondeur : m

Cimentage tubage forage ? ☒ oui ☐ non

Margelle en béton ? (dalle) ☒ oui ☐ non

Tête de protection ouvrage ? ☒ oui ☐ non

III. Equipement de pompage

Débit d'exploitation de l'équipement (débit maximum) : m³/h

Débit de fonctionnement de l'équipement : m³/h

Type d'équipement : ☒ Pompe fixe ☐ Pompe mobile

IV. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau

☒ Compteur volumétrique,

☐ Autre (à préciser) :

NB : registre (cahier d'enregistrement) de prélèvement d'eau à conserver au minimum 3 ans !

V. Prélèvement(s) d'eau et usage(s) (Ouvrage(s) utilisé(s))

Exemples d'usages à renseigner dans le tableau suivant :

- Usage domestique ($\leq 1000 \text{ m}^3/\text{an}$) : usage alimentaire (préciser le nombre d'équivalent habitant) ou sanitaire ou autre (arrosage, piscine, lavage des sols.../ à préciser...).
- Usage agricole :
 - ✓ Abreuvement des animaux (type / nombre)
 - ✓ Irrigation (**1 ligne par culture irriguée svp**)
 - ✓ Autre lavage matériel, traitements agricoles...
- Usage industriel ou commercial (cave viticole, agroalimentaires, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts...)
- Alimentation en eau potable privée commerciale (type de local alimenté (restaurant, hôtel, gîte, débit de boissons, camping.../ nombre de personnes concernées)
- Usage collectivité publique (espace vert, nettoyage voirie...)
- Autre usage (à préciser...).

Usage	Période	Volume prévisionnel (m^3/an)	Surface irriguée prévisionnelle (ha/an) (si usage irrigation)	Nature des cultures irriguées (si usage irrigation agricole)	Mode d'irrigation (si usage agricole)	Référence cadastrale parcelle irriguée (si usage irrigation)
Domestique	Année	200	Utilisé pour réserve incendie et entretien d'un plan d'eau			
Référence du forage : BSS 002 MTBP						

NB : si le tableau ci-dessus ne permet pas un remplissage aisé, le tableau au format .doc présent sur le site internet des services de l'État peut être utilisé.

Fait à CASTELNOU, le avril 2019.

Nom et Prénom du demandeur

Guillaume VOORVAART

Signature du demandeur

➤ **PARTIE 2 : OUVRAGE (S) / PRELEVEMENT (S)**

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE (nom : **Forage F6** **)**

« Partie 2 » pages 3 et 4
A dupliquer : 1 exemplaire
par ouvrage svp !

Si vous êtes locataire de l'ouvrage de prélèvement, merci de bien vouloir renseigner les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

Raison sociale (si société) : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

I. Localisation de l'ouvrage

Commune de situation de l'ouvrage :

Lieu-dit : Cadastre – Section : N° parcelle

Date de réalisation (ou d'existence) :

Coordonnée (Lambert 93) : X : Y :

II. Nature de l'ouvrage

☒ Forage ☐ Puits busé ☐ Puits en pierre

Profondeur : m

Cimentage tubage forage ? ☒ oui ☐ non

Margelle en béton ? (dalle) ☒ oui ☐ non

Tête de protection ouvrage ? ☒ oui ☐ non

III. Equipement de pompage

Débit d'exploitation de l'équipement (débit maximum) : m³/h

Débit de fonctionnement de l'équipement : m³/h

Type d'équipement : ☒ Pompe fixe ☐ Pompe mobile

IV. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau

☒ Compteur volumétrique,

☐ Autre (à préciser) :

NB : registre (cahier d'enregistrement) de prélèvement d'eau à conserver au minimum 3 ans !

V. Prélèvement(s) d'eau et usage(s) (Ouvrage(s) utilisé(s))

Exemples d'usages à renseigner dans le tableau suivant :

- Usage domestique ($\leq 1000 \text{ m}^3/\text{an}$) : usage alimentaire (préciser le nombre d'équivalent habitant) ou sanitaire ou autre (arrosage, piscine, lavage des sols.../ à préciser...).
- Usage agricole :
 - ✓ Abreuvement des animaux (type / nombre)
 - ✓ Irrigation (**1 ligne par culture irriguée svp**)
 - ✓ Autre lavage matériel, traitements agricoles...
- Usage industriel ou commercial (cave viticole, agroalimentaires, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts...)
- Alimentation en eau potable privée commerciale (type de local alimenté (restaurant, hôtel, gîte, débit de boissons, camping.../ nombre de personnes concernées)
- Usage collectivité publique (espace vert, nettoyage voirie...)
- Autre usage (à préciser...).

Usage	Période	Volume prévisionnel (m^3/an)	Surface irriguée prévisionnelle (ha/an) (si usage irrigation)	Nature des cultures irriguées (si usage irrigation agricole)	Mode d'irrigation (si usage agricole)	Référence cadastrale parcelle irriguée (si usage irrigation)
Domes tique	Année	220	A.E.P. pour 4 personnes			
Référence du forage : BSS 002 MTBQ						

NB : si le tableau ci-dessus ne permet pas un remplissage aisé, le tableau au format .doc présent sur le site internet des services de l'État peut être utilisé.

Fait à CASTELNOU, le avril 2019.

Nom et Prénom du demandeur

Guillaume VOORVAART

Signature du demandeur

➤ **PARTIE 2 : OUVRAGE (S) / PRELEVEMENT (S)**

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE (nom : **Forage F7**
(projet)

« Partie 2 » pages 3 et 4
A dupliquer : 1 exemplaire
par ouvrage svp !

Si vous êtes locataire de l'ouvrage de prélèvement, merci de bien vouloir renseigner les coordonnées du propriétaire :

Nom : Prénom :

Raison sociale (si société) : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

I. Localisation de l'ouvrage

Commune de situation de l'ouvrage :

Lieu-dit : Cadastre – Section : N° parcelle

Date de réalisation (ou d'existence) :

Coordonnée (Lambert 93) : X : Y :

II. Nature de l'ouvrage

☒ Forage ☐ Puits busé ☐ Puits en pierre

Profondeur :

Cimentage tubage forage ? ☒ oui ☐ non

Margelle en béton ? (dalle) ☒ oui ☐ non

Tête de protection ouvrage ? ☒ oui ☐ non

III. Equipement de pompage

Débit d'exploitation de l'équipement (débit maximum) : m³/h

Débit de fonctionnement de l'équipement : m³/h

Type d'équipement : ☒ Pompe fixe ☐ Pompe mobile

IV. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau

☒ Compteur volumétrique,

☐ Autre (à préciser) :

NB : registre (cahier d'enregistrement) de prélèvement d'eau à conserver au minimum 3 ans !

V. Prélèvement(s) d'eau et usage(s) (Ouvrage(s) utilisé(s))

Exemples d'usages à renseigner dans le tableau suivant :

- Usage domestique ($\leq 1000 \text{ m}^3/\text{an}$) : usage alimentaire (préciser le nombre d'équivalent habitant) ou sanitaire ou autre (arrosage, piscine, lavage des sols.../ à préciser...).
- Usage agricole :
 - ✓ Abreuvement des animaux (type / nombre)
 - ✓ Irrigation (**1 ligne par culture irriguée svp**)
 - ✓ Autre lavage matériel, traitements agricoles...
- Usage industriel ou commercial (cave viticole, agroalimentaires, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts...)
- Alimentation en eau potable privée commerciale (type de local alimenté (restaurant, hôtel, gîte, débit de boissons, camping.../ nombre de personnes concernées)
- Usage collectivité publique (espace vert, nettoyage voirie...)
- Autre usage (à préciser...).

Usage	Période	Volume prévisionnel (m^3/an)	Surface irriguée prévisionnelle (ha/an) (si usage irrigation)	Nature des cultures irriguées (si usage irrigation agricole)	Mode d'irrigation (si usage agricole)	Référence cadastrale parcelle irriguée (si usage irrigation)
Irrigation	15 semaines par an	15 000	7,5	Verger d'oliviers	Goutte à goutte enterré	C 574, C572p, C573, B 175, B176, B178, B179, B180, P375
Sera utilisé en complément du forage F2 pour l'irrigation de ces mêmes parcelles.						

NB : si le tableau ci-dessus ne permet pas un remplissage aisé, le tableau au format .doc présent sur le site internet des services de l'Etat peut être utilisé.

Fait à **CASTELNOU**, le **avril 2019**

Nom et Prénom du demandeur

Guillaume VOORVAART

Signature du demandeur